



Part variable VS Objectifs

Par **TRE**, le **18/11/2024** à **13:01**

Bonjour,

Je travaille pour une ESN. Mon salaire est constitué d'un fixe et d'une part variable.

Hors depuis 3 ans, mon employeur, de façon unilatérale, fait porter 100% de ma part variable sur un nombre de jours facturés au client dans le cadre de ma mission (215 jours facturés en 2024). Pas SMART comme objectif et indépendant de ma performance. Cette année j'ai été arrêté (arrêt maladie) plus d'1 mois, je ne toucherai donc pas, en toute logique, ma part variable. Mon employeur est-il dans son droit ?

Par **miyako**, le **19/11/2024** à **21:00**

Bonjour,

de quelle convention collective dépendez-vous ??

cordialement